



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

**Nouvelle configuration sur le Chemin du Fleuve –
Municipalité de Les Cèdres**

Pointe-Claire, le 6 janvier 2012 — En raison du parachèvement de l'autoroute 30 en mode partenariat public-privé, il est nécessaire d'effectuer une nouvelle configuration sur le Chemin du Fleuve dans la Municipalité de Les Cèdres.

En vigueur du 9 janvier au 12 décembre 2012, cette nouvelle configuration entraînera la fermeture de voie d'accotement dans les deux directions sur une longueur d'un kilomètre. La limite de vitesse sera réduite à 50km/h.

Rappelons que depuis la signature de l'Entente de partenariat public-privé entre Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c. et le ministère des Transports du Québec, l'entreprise est responsable de la gestion de l'emprise de l'autoroute 30 à construire ainsi que de certains tronçons routiers complémentaires.

Pour toutes questions ou tous commentaires, les citoyens peuvent se rendre sur le site web au www.na30.ca ou communiquer par téléphone au (514) 981-7330.

- 30 -

Informations :

Isabelle Malboeuf

Directrice des communications et des relations publiques

(514) 782-3030 poste 232

CJV12001

